



RE2020 et conception bas carbone biosourcée

Outils, choix de conception & impacts constructifs - Focus sur les biosourcés.

Durée : 2 jours (14 heures)

Thématique(s) : ACV, Bas carbone, Bois, Conception passive, Construction durable, Eco-conception, Matériaux biosourcés, RE2020

Date : 7 et 8 décembre 2022

Lieu : Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes)

Programme de formation

Jour 1 : Première approche de la RE2020 et de l'empreinte carbone

Le point sur la Réglementation Environnementale 2020 dans le neuf

- Origine, contexte, enjeux et définitions
- Approche critique : évolutions / RT 2012 et bilan de l'expérimentation E+C-
- Analyse d'un projet RE2020 sur la base de son référentiel
- Impact sur les méthodes de travail : prérequis techniques et approche équipe concepteurs avec le rôle des cotraitants : architectes, économistes, BET
- Découpage des lots selon la RE2020

Approche ACV Analyse du Cycle de Vie, empreinte carbone & matériaux

- L'analyse de cycle de vie et la décomposition par lot selon la méthode RE2020
- Revue des outils de calcul : base INIES et logiciels
- L'empreinte carbone au centre de la démarche de conception

Mise en application de la RE2020

- Mise en application de la RE2020 sur typologie de bâtiments & zonage climatique (revue de projets)
- Retours d'expériences : les principaux paramètres à maîtriser

Jour 2 : Du réglementaire vers le bas carbone biosourcé

RE2020: Rappel sur volet Impact environnemental

Du réglementaire vers le bas carbone : aller plus loin dès l'esquisse, les leviers pour réduire l'impact carbone

- Comparaison Produits (*isolants ITE, ossature bois, ITI, bétons bas carbone, planchers, menuiseries*)
- Comparaison Complexes de façade (*bardages, façades bois, façades maçonnées*)
- Opter pour le réemploi et la réutilisation

Étude de cas

Approche projets : biosourcés vs conventionnel

- Influence de la localisation
- Influence de la structure de façade
- Influence des isolants
- Influence des systèmes CVC / ENR

Cette formation est organisée en partenariat avec le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté et avec le Cluster Robin.s.

Objectifs opérationnels de formation

- Connaître la Règlementation Environnementale 2020, ses champs d'application et ses objectifs dans un contexte de transition écologique
- Identifier les évolutions amenées par la RE2020 vis-à-vis de la RT 2012 au travers de l'expérimentation E+C-, et comment l'appliquer à un projet
- Comprendre les liens entre ACV et RE2020 et appréhender la notion d'empreinte carbone
- Connaître les critères et les niveaux de performance, ainsi que les outils de calculs afférents
- Faire le pas du réglementaire au bas carbone dans une stratégie globale intégrant les biosourcées
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet RE2020 selon différentes typologies de bâtiments, et les leviers pour réduire l'impact carbone d'un projet

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+90
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Taille du groupe : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

780 € HT soit 936 € TTC

& tarif préférentiel : 700 € HT soit 840 € TTC pour une inscription à 2 ou +

& tarif préférentiel anciens stagiaires [DDQE](#) : 640 € HT (768 € TTC)

Ce tarif réduit s'applique aussi aux **membres du Cluster Robin.s**

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Contact de la formation

Contact Lyon - Dijon - Valence

04 72 20 08 95

amandine.bakri@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOP1 (au titre de la catégorie Actions de formation)